

Motion particulière

— SUR L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

Le Congrès National du S.N.E.T.A.P., réuni à Tours les 26, 27 et 28 mars 1972, réaffirme que la défense de l'animation socio-culturelle est l'affaire de tous les personnels de l'enseignement agricole public, et non pas le domaine réservé de quelques spécialistes de « l'action culturelle ».

Le Congrès 1972, après sept années de développement de l'animation socio-culturelle dans les établissements agricoles publics, tient à faire le point sur cette expérience et à mettre en avant les nombreux aspects positifs qu'elle véhicule, en particulier :

— L'introduction dans l'emploi du temps d'un horaire d'éducation socio-culturelle, qui permet aux élèves de développer leur personnalité en dehors des seuls enseignements théoriques ;

— L'intérêt pour les adolescents, de l'éducation socio-culturelle dans un processus d'éducation permanente, en permettant d'employer des méthodes (pédagogie des groupes, autoformation, apprentissage des prises de responsabilité...) qui sont de plus en plus utilisées dans l'éducation des adultes ;

— La liaison avec certaines disciplines qui caractérisent plus particulièrement l'enseignement agricole (biologie, économie, activités de plein air...) se prêtant mieux à l'utilisation de méthodes propres à l'éducation socio-culturelle et permettant des activités de synthèse interdisciplinaires (enquêtes, travaux pratiques, visites, voyages...).

— Le développement de l'expression personnelle de l'élève et de son aptitude à utiliser les moyens modernes de diffusion de la culture ;

— La prise en charge de plus en plus réelle par les élèves de l'ensemble des activités socio-culturelles qui leur sont destinées ;

— La mise en place d'équipements socio-culturels spécialisés.

Le Congrès estime que tout ceci constitue d'ores et déjà une contribution originale de l'E.T.A.P. à la mise en place dans tous les domaines d'enseignement de structures « école ouverte », ardemment souhaitées à l'heure présente par tous les militants d'éducation nouvelle, et en premier lieu les syndicalistes enseignants.

Mais le congrès dans un souci de clairvoyance et de vigilance, met en garde par ailleurs contre quelques dangers, mis à jour dans certaines expériences d'animateurs socio-culturels, à savoir :

— La limitation des activités socio-culturelles à de simples activités de loisirs (sauf de patronage) en transformant l'animateur en « amuseur » ;

— Les tentatives constantes d'utilisation des animateurs socio-culturels comme « tampon-moderateurs » entre les élèves et l'administration ;

— La récupération de l'animateur socio-culturel (et en particulier de la nécessaire ouverture sur l'extérieur) par certains chefs d'établissement au profit d'une volonté d'animation prestige.

Aussi le Congrès considère qu'il est nécessaire que cessent totalement ces errements, dus en partie au fait que la fonction même d'animation fait des personnels qui en sont chargés une cible trop facile pour des abus de pouvoir, expression d'une politique gouvernementale toute à la fois répressive et paternaliste.

C'est pourquoi le Congrès se prononce très fermement pour les revendications globales et prioritaires suivantes :

1) Poursuite de la formation de tous les personnels socio-culturels à l'I.N.P.S.A. de Dijon, le développement de ces corps et la nécessité d'un recrutement tenant essentiellement compte de l'expérience acquise par les candidats dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation populaire.

2) Liaison indispensable entre les personnels d'animation socio-culturelle et de surveillance, afin de créer les conditions les plus favorables à la vie de l'internat, qui est celle d'une très grande majorité de nos élèves. L'existence de ces deux catégories distinctes de personnel éducatif apparaît nécessaire pour le développement parallèle d'une vie culturelle et d'une vie sociale dans la collectivité d'adolescents dont ils sont responsables.

3) Possibilité pour toutes les autres catégories de personnels volontaires de participer efficacement aux diverses activités socio-culturelles. Ceci non pas (comme c'est le cas actuellement) par des mesures statutaires ambiguës, qui ne font que créer de nouvelles divisions catégorielles, mais par de véritables moyens de rénovation pédagogique, impossibles sans des moyens financiers importants, en particulier :

— Possibilité de participation gratuite à l'année de formation théorique à l'I.N.P.S.A. (à la place des « auditeurs libres », payants, prévus dans les années à venir par le Ministère) ;

— Possibilité de suivre par la suite les stages de recyclage d'animation socio-culturelle organisés par l'I.N.P.S.A. (avec participation pluridisciplinaire et non pas seulement des personnels d'animation socio-culturelle).

— Enfin, déblocage dans les établissements d'un certain nombre d'heures de décharge pour activités socio-culturelles, attribuées à l'ensemble des personnels ainsi formés.

Le Congrès rappelle pour conclure que toutes les dispositions précédentes sont liées à la revendication globale d'une mise en place progressive dans nos établissements socio-éducatifs, élément fondamental d'une conception progressiste de l'éducation.

★